

[MENU](#)[Billetterie](#)[Boutique](#)[Liseuse](#)**ABONNEZ  
VOUS**

01.09.2015 par Françoise Chauvin

## Drouot se rapproche des experts



De gauche à droite : Michel Maket (©SYMEV), président du SFEP, Alexandre Giquello (©DROUOT/M.-P. MOINET), président du conseil de surveillance de Drouot et Frédéric Castaing (©S. LE GUERN), président de la CNE.

**Pour écarter les pseudo-experts qui gravitent autour de Drouot, le président de son conseil de surveillance se rapproche de compagnies d'experts sérieuses.**

Nommé en février dernier à la tête du conseil de surveillance de Drouot Enchères, après la démission de Claude Aguttes, Alexandre Giquello est bien décidé à assumer son rôle de responsable du fonctionnement opérationnel de Drouot. Concrètement, ce jeune président de 44 ans défend une image moralement impeccable de Drouot. D'ailleurs, l'institution attire les nouveaux talents : cinq nouvelles maisons de ventes (Art Valorem, De Baecque & Associés, Daguerre, Copage Auction et Leclere de Marseille) ont récemment obtenu l'autorisation de vendre dans l'hôtel des ventes parisien. En relation avec Olivier Lange, directeur général de Drouot, et Alexandre Ferri, membre de Drouot Patrimoine, Alexandre Giquello s'attaque à un problème de fond : celui des experts. Une décision importante pour les utilisateurs vendeurs ou acheteurs, qui s'interrogent sur la fiabilité et la garantie apportées par les experts indépendants. Maître Giquello s'est

donc rapproché des deux plus importantes compagnies d'experts ayant pignon sur rue, la Compagnie nationale des experts en œuvres d'art (CNE) et le Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art et objets de collection (SFEP), dirigées respectivement par Frédéric Castaing et Michel Maket. « Il était naturel qu'il se tourne vers nous. Nous sommes connus pour nos connaissances et nos garanties », souligne Frédéric Castaing. « C'est un rapprochement d'autant plus nécessaire, insiste Alexandre Giquello, que ces compagnies proposent un code de déontologie sérieux, dix années d'expérience avant d'être agréé, une chambre de discipline, une assurance... ». Compagnies d'experts et commissaires-priseurs insistent sur leur volonté d'écartier les pseudo-experts, car en France aucun texte de loi ne définit la profession. « Nous trouvons important de créer de nouveaux liens avec Drouot. Ces liens s'étaient distendus par rapport à ceux que nous entretenions depuis le XVIIIe siècle. Peut-être pourrions-nous envisager une charte ? », propose Michel Maket. Maître Giquello envisage également un « vetting », une commission d'experts chargée d'examiner les œuvres présentées dans les expositions institutionnelles, des expositions communes à plusieurs opérateurs de vente ou des expositions de spécialités. « Pour l'instant, nous n'en sommes qu'à une phase préparatoire. J'espère aboutir à la phase de construction avant la fin de mon mandat de trois ans », conclut Alexandre Giquello. Car actuellement, seul le Conseil des ventes peut agir juridiquement pour régler des problèmes de ventes et d'expertises.

**Informations sur les activités de Drouot et les ventes sur [www.drouot.com](http://www.drouot.com)**

© Connaissance des Arts 2015

